

**EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du COMITE SYNDICAL**

**SEANCE ORDINAIRE du LUNDI 04 AVRIL 2022**

**COLLEGE TRAITEMENT**

**Objet : Désignation des membres de la Commission des Finances**

L'an deux mil vingt-deux et le quatre du mois d'avril à 18 heures 30, le Comité syndical - Collège Traitement, dûment convoqué, s'est réuni au siège du SIVOM du Born, 115 route de Piche, à PONTENX-LES-FORGES, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Eric SOULES, Président.

**Nombre de délégués en exercice : 41**

**Quorum réduit au tiers du fait de l'état sanitaire en vigueur jusqu'au 31 juillet 2022 : 14**

**Présents : 21.**

**COMMUNAUTE DE COMMUNES DES GRANDS LACS :** MMES Nathalie BENQUET, Marie-Hélène BOUSQUET, Patricia CASSAGNE et Florence GUERRO, MM. Jean-Jacques CAPDEPUY, Adrien FERE, Patrick FRAGNEAU, Vincent LOUBERE, Eric SOULES et Vincent VILLARD,

**COMMUNAUTE DE COMMUNES DE MIMIZAN :** MM. Ivan ALQUIER, Gilbert BADET, Philippe CUBILIER, Jean-Marie DUBROCA, Jean-Richard SAINT-JOURS et Jean SLOSTOWSKI,

**COMMUNAUTE DE COMMUNES CŒUR HAUTE LANDE :** Monsieur Vincent ICHARD,

**SYNDICAT MIXTE D'ELIMINATION DES DECHETS DE LA HAUTE LANDE :** Madame Rose-Marie ABRAHAM et MM. Michel DOURTHE, Yves DUNOGUES et Didier PLANCKE.

**Absents excusés remplacés par suppléants :**

**COMMUNAUTE DE COMMUNES DES GRANDS LACS :** Monsieur Eric BRETHERS remplacé par Monsieur Vincent VILLARD,

**COMMUNAUTE DE COMMUNES DE MIMIZAN :** Monsieur Frédéric POMAREZ remplacé par Monsieur Ivan ALQUIER,

**SYNDICAT MIXTE D'ELIMINATION DES DECHETS DE LA HAUTE LANDE :** Monsieur Paul CARRERE remplacé par Madame Rose-Marie ABRAHAM et Madame Angéline CHAUVEAU remplacée par Monsieur Yves DUNOGUES.

**Absents excusés : 20.**

**COMMUNAUTE DE COMMUNES DES GRANDS LACS :** MMES Laure PINCE, Ascension PONCHET, MM. Titouan DAUDIGNON, Christophe LABRUYERE et Fabien LAINE,

**COMMUNAUTE DE COMMUNES DE MIMIZAN :** Madame Michelle BURGAN, MM. Daniel ANTAGNAC, Jérôme CLAVE et Henri-Jean THEBAULT,

**COMMUNAUTE DE COMMUNES CŒUR HAUTE LANDE :** MMES Joëlle BOULANGER-BANET et Christine DUVERGER,

**SYNDICAT MIXTE D'ELIMINATION DES DECHETS DE LA HAUTE LANDE :** MMES Isabelle LACAZE et Raymonde PIEDANNA, MM. Jérôme BAYLAC-DOMENGETROY, Bernard DELMONT, Jean-Luc DUBROCA, Vincent GELLEY, Frédéric PRADERE, Patrick SABIN et Michel SAUBOUA.

**Secrétaire de séance :** Monsieur Adrien FERE.

**Date de convocation et d'affichage :** 22 mars 2022

**SIVOM du Born**

115 route de Piche - 40200 Pontenx les Forges

Tel : 05.58.78.50.93

Mail : [contact@sivom-du-born.fr](mailto:contact@sivom-du-born.fr)

[www.sivom-du-born.fr](http://www.sivom-du-born.fr) /  **SIVOMduBorn**



## Délibération n°2022-26

**Objet : Désignation des membres de la Commission des Finances**

VU la délibération n°2020-39 du Comité syndical en date du 28 septembre 2020 désignant les membres de la Commission Finances,

Monsieur le Président informe que Monsieur Paul CARRERE a souhaité démissionner de ces fonctions de membre de la Commission Finances. Ainsi, il est nécessaire de désigner un nouveau membre.

Monsieur le Président rappelle qu'il a donné délégation d'attributions dans ce domaine à Madame Michelle BURGAN, 1<sup>ère</sup> Vice-Présidente.

Il ajoute que la commission Finances a pour missions :

- *Préparation des budgets et des décisions modificatives,*
- *Analyse des comptes administratifs,*
- *Suivi de la trésorerie et de la consommation des crédits,*
- *Examen des créances irrécouvrables à admettre en non-valeurs,*
- *Elaboration des tarifs des redevances de toutes les catégories d'usagers (particuliers, campings, grandes surfaces, administration, ...) en concertation éventuelle avec les autres commissions,*
- *Refonte de la classification de la redevance,*
- *Mise à jour du règlement de facturation,*
- *Elaboration des tarifs de dépôt en décharges, des tarifs d'incinération,*
- *Suivi des bilans financiers des opérations d'investissement,*
- *Accompagnement du Président en matière d'emprunts, de lignes de trésorerie et de demande de subventions.*
- *Avis sur tous sujets ayant un impact sur les finances du SIVOM.*

Elle est composée des membres suivants :

| Membres                 | Collectivité |
|-------------------------|--------------|
| Michelle BURGAN         | CC Mimizan   |
| Marie Hélène BOUSQUET   | CCGL         |
| Patrick FRAGNEAU        | CCGL         |
| Jérôme CLAVE            | CC Mimizan   |
| Patrick SABIN           | SEDHL        |
| <b>Poste à pourvoir</b> |              |

Monsieur le Président fait appel à candidature. Aucun délégué ne se déclare.

Par conséquent, le nombre de membres de la commission étant libre et n'étant imposé ni par les textes, ni par les statuts du SIVOM, il propose de limiter la composition de cette commission à 5 membres.



Où l'exposé de son Président et après en avoir délibéré, le Comité syndical – Collège Traitement, à l'unanimité :

- Décide, faute de candidat, de limiter la composition de cette commission à 5 membres, représentée par les membres suivants :

| Membres               | Collectivité |
|-----------------------|--------------|
| Michelle BURGAN       | CC Mimizan   |
| Marie Hélène BOUSQUET | CCGL         |
| Patrick FRAGNEAU      | CCGL         |
| Jérôme CLAVE          | CC Mimizan   |
| Patrick SABIN         | SEDHL        |

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus,  
Ont signé au registre les membres présents,  
Pour extrait conforme,

Le Président,  
Éric SOULES

Signé par : Eric SOULES  
Date : 06/04/2022  
Qualité : PRESIDENT

**SIVOM du Born**  
115 Route de Piche  
40200 PONTENX-LES-FORGES  
Tél. : 05 58 78 50 93

Date d'affichage de la délibération : 05 avril 2022

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de PAU dans un délai de deux mois à compter de son affichage ou de sa réception par le représentant de l'État.

Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « télérécurse citoyens » accessible par le site Internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr) Une copie de cette décision devra être jointe au recours.